

Grève des pharmaciens : La tutelle tranche le nœud gordien

Compte Test - 2023-04-16 21:12:41 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Comme on s'y attendait, la mobilisation des pharmaciens n'a pas failli le 13 avril 2023, une date que les officinaux ne vont pas oublier de sitôt. La plupart des villes ont affiché un taux de participation à la grève d'au moins 95%. Rares sont les pharmaciens qui n'ont pas baissé leurs rideaux et si une poignée de pharmacies réquisitionnées malgré elles par les autorités pour assurer un service d'urgence, on compte également dans chaque ville une ou deux «brebis égarées», soit par ce qu'elles n'ont pas compris que leur avenir se joue maintenant, ou tout simplement parce que la cupidité a des raisons que la raison ignore. Cette mobilisation, qui n'est pas sans nous rappeler les grèves de 2005, traduit sans équivoque la volonté des pharmaciens à défendre la pérennité de leur profession en engageant un bras de fer pour forcer la tutelle à les reconnaître comme des partenaires à part entière et non pas entièrement à part comme c'est le cas depuis la nomination de l'actuel ministre de la Santé et de la protection sociale, Khalid Aït Taleb. Pour rappel, il a fallu que les pharmaciens annoncent leur volonté de faire grève pour que les quatre Centrales syndicales qui les représentent aient un rendez-vous avec Khalid Aït Taleb. Ces mêmes entités ont été invitées, samedi dernier, au ministère de la Santé pour prendre part à une réunion présidée par Hicham Rahil, chef de cabinet du ministre de la Santé. Au terme de cette réunion, le ministère de la Santé et les Centrales syndicales ont signé un protocole d'accord qui a pour finalité de mettre en place une feuille de route pour trouver des solutions aux différentes problématiques prioritaires soulevées par les pharmaciens. Concrètement, la tutelle s'est engagée à œuvrer pour accélérer la promulgation de la Loi 98-18 et pour impliquer les représentations des pharmaciens dans tous les projets qui concernent la pharmacie. Le ministère de la Santé a également prévu d'intervenir auprès de tous les opérateurs du secteur pour garantir le respect du circuit légal des médicaments, aussi bien humains que vétérinaires. L'accord prévoit aussi la mise en place d'un texte de loi réglementant les compléments alimentaires et un cadre de fixation des prix des dispositifs médicaux, tout en veillant au respect de leur circuit de distribution. Le ministère de la Santé a promis d'étudier l'octroi du droit de substitution au pharmacien et la mise en place de nouveaux modes de rémunérations et de nouvelles missions pouvant être conférées aux pharmaciens. On ne peut que se réjouir de cet accord qui va, sans nul doute, permettre à la profession de tourner la page d'une période de non-communication avec leur tutelle qui a hypothéqué la régulation et l'évolution de la pharmacie d'officine.